

Pour préserver l'Environnement et comme le prévoient les réglementations européennes et françaises, le Syndicat du Bois de l'Aumône s'engage à diminuer les volumes de déchets à enfouir en favorisant notamment le geste du tri.

Dans ce cadre, les foyers de votre commune ont été équipés, partout où cela a été possible, de bacs individuels à couvercle vert et jaune. Le geste du tri est devenu très facile depuis janvier dernier !

Bravo à tous et merci pour ce geste citoyen qui fait du bien à l'environnement !

UN PETIT RAPPEL : COMMENT TRIER ?



Les emballages recyclables

Les ordures ménagères

- ◆ Les journaux, les magazines, le carton, les briques alimentaires

- ◆ Les boîtes et emballages métalliques

- ◆ Les bouteilles et flacons en plastique



Je dépose les bouteilles, pots et bocaux en verre aux points d'apport volontaire, dans les conteneurs à verre à proximité de mon domicile ou à la déchèterie

- ◆ Les déchets alimentaires

- ◆ Les films et sacs en plastique

- ◆ Les petits emballages en plastique (yaourts, barquettes...)

- ◆ Le polystyrène

- ◆ Les couches-culottes et les articles d'hygiène souillés

- ◆ Les papiers et cartons gras ou souillés et les papiers spéciaux (calque, carbone)

- ◆ Les ampoules à filaments

- ◆ Les pots de fleurs, la vaisselle, la faïence, la porcelaine en

Prévention des déchets :

La prévention est complémentaire du recyclage des déchets. En effet, alors que le recyclage permet de gérer au mieux les déchets existants, la prévention consiste à éviter de les produire.